

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 23.100

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 juin 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 16 juin 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, M. Gilbert LOUX, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Dominique BERGEROT représentée par Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE
M. Jean-Michel DENIS représenté par M. Philippe CUSSAC
Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE représentée par M. Gérard FILOCHE
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Nadine DAVID
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Didier SIMONNET
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gilbert THULEAU
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU
Mme Odile CHOLLET représentée par M. Yannick PAVON
Mme Christelle MAIRE représentée par M. Jacques GUIARD

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 32

M. Denis MOALLIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PLAN 5000 ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS DE PROXIMITÉ – PRATIQUE DU ROLLER

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

La ville de Royan, par la mise en place d'une politique volontariste, ambitionne le développement local des activités physiques et sportives.

L'Etat a confié à l'Agence Nationale du Sport de Déployer le « Plan 5000 équipements de proximité » et lancé un vaste appel à projets, dont l'objectif est d'aider les collectivités à financer la mise en place d'équipements facilitant l'accès à la pratique physique et au sport.

Ce dispositif se compose de deux volets : un volet national, davantage orienté vers la création d'équipements structurants en lien avec la formation et les fédérations sportives, et un volet régional et territorial qui nous concerne plus particulièrement, compte tenu de ses critères d'éligibilité géographique de type d'équipement et d'usage qui devront être validés par les services déconcentrés (SDJES/DRAJES). Pour les projets des collectivités, le seuil minimal de demande de subvention est fixé à 10000 euros pour un plafond ne pouvant excéder 500 000 euros, le taux de subventionnement étant quand à lui compris entre 50 et 80%.

La ville de Royan dispose d'un équipement sportif (Gymnase Pelletan) qui accueille différentes associations : Espace Roller Rando Course, les Archers de Royan, la Gym Royannaise et le Royan Basket Côte de Beauté ainsi que des événements : Don du Sang, Forum des associations et Elections.

Cet équipement datant du début des années 1980 dispose d'un sol vieillissant.

L'Espace Roller Rando Course est une association sportive de 250 licenciés et orientés sur la découverte et la pratique du Roller pour les jeunes. C'est une association particulièrement dynamique et en plein développement.

Afin de concilier les objectifs de la ville et les objectifs de l'association, le projet de la commune serait d'investir dans un nouveau sol spécifique à la pratique du roller tout en conservant la pratique des autres activités présentes dans le gymnase Pelletan.

Le montant de ce changement de sol, représente un coût de 22173 euros.

Dans le cadre du dispositif « 5000 équipements de proximité », il est proposé à l'assemblée délibérante de soumettre le projet de la ville de Royan aux services déconcentrés de l'Etat et de solliciter l'attribution d'une subvention pour un montant de 50 % de la dépense à engager par la collectivité, pour ce programme de changement du sol du Gymnase Pelletan.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Après avoir délibéré,

DÉCIDE

- de solliciter les services déconcentrés de l'Etat pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du « Plan 5000 équipements de proximité » pour la mise en œuvre d'un programme partenarial du sol du Gymnase Pelletan,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à l'attribution de ces subventions.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,



Denis MOLLIC

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 juin 2023